

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2011 A 19h00**

**Etaient présents** : M. Yves BUTIN, Maire, M. Etienne SYRYN, M. Chrislain LELOIRE,  
M. Carlos BOLIVAR, M. Philippe DEFOSSE, M. Régis HOUDARD,  
M. Luc LEGRAND,

**Etaient absents** : M. Christophe LESAGE, M. COLLET Francis, M. Thomas DEFOSSE,  
M. Jean-Jacques LAPRUN

**Secrétaire de séance** : M. Carlos BOLIVAR

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2011.

**1. DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010**

Vu le budget primitif pour 2010,  
Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,  
Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,  
Sous la présidence de M. Philippe DEFOSSE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

→ **APPROUVE** le compte administratif 2010, voix pour, voix contre, abstention, qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR
Dépenses	157 216.71 €	147 881.30 €	95 493.76 €
Recettes	230 053.66 €	180 042.98 €	16 410.37 €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>72 836.95 €</b>	<b>32 161.68 €</b>	<b>- 79 083.39 €</b>
Résultats antérieurs	28 188.93 €	- 47 878.55 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>101 025.88 €</b>	<b>- 94 800.26 €</b>	

→ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2010. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2. DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2010**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

Considérant les opérations régulières.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 47 878.55 €		32 161.68 €	95 493.76 € 16 410.37 €	- 79 083.39 €	- 94 800.26 €
FONCT	125 474.85 €	97 285.92 €	72 836.95 €			101 025.88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010</b>	101 025.88 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	94 800.26 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 225.62 €
Total affecté au c/ 1068 :	94 800.26 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	

### **3. DELIBERATION BUDGET PRIMITIF 2011**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget primitif 2011 arrêté à la somme de :
  - **Section Fonctionnement** : → Dépenses : 249 141,00 €  
→ Recettes : 249 141,00 €
  - **Section Investissement** : → Dépenses : 266 631,37 €  
→ Recettes : 266 631,37 €

### **4. DELIBERATION DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés l'année précédente:

- Taxe d'habitation.....13.45%
- Taxes foncières bâties.....21.02%
- Taxes foncières non bâties.....60.06%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire explique qu'il y a un saule pleureur dans la rue du Pavé qui se trouve à l'endroit même du lampadaire qui empêche sa visibilité et qui lors de fortes pluie empêche l'écoulement de l'eau dans la bouche d'égout à cause des feuilles mortes. Il propose soit de le raser ou de l'élaguer. Le conseil municipal explique que si on le rase, il faut absolument en replanter un dans la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le voyage des enfants se fera au Parc Saint Paul.

Monsieur HOUDARD rappelle à M. le Maire le dossier du fossé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, suivent les signatures.

Yves BUTIN, Maire

Francis COLLET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Etienne SYRYN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Jean-Jacques LAPRUN, Conseiller Municipal

Chrislain LELOIRE, Conseiller Municipal

Carlos BOLIVAR, Conseiller Municipal

Philippe DEFOSSE, Conseiller Municipal

Régis HOUDARD, Conseiller Municipal

Thomas DEFOSSE, Conseiller Municipal

Luc LEGRAND, Conseiller Municipal